SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Requêtes en contestation d'opérations électorales** (p. 2).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 2).

M. le président.

MODÈLE AMÉRICAIN ET MODÈLE EUROPÉEN (p. 2)

MM. Henri Nallet, Lionel Jospin, Premier ministre.

ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 3)

Mmes Véronique Neiertz, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE DU LOGEMENT (p. 4)

MM. Jacques Guyard, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 5)

M. Louis de Broissia, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE (p. 6)

Mme Nicole Catala, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 7)

Mmes Christine Boutin, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

FINANCES PUBLIQUES (p. 8)

MM. François Goulard, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

POLITIQUE D'IMMIGRATION (p. 9)

MM. Claude Goasguen, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

CONSEIL EUROPÉEN SUR L'EMPLOI (p. 10)

MM. Félix Leyzour, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE (p. 11)

Mme Muguette Jacquaint, M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

CRÉATION DE 700 000 EMPLOIS (p. 12)

M. Noël Mamère, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

M. le président.

3. **Fait personnel** (p. 13).

M. Robert Pandraud.

4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 13).

5. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 14).

6. **Ordre du jour** (p. 14).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de nouvelles listes de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Chers collègues, à l'occasion de cette première séance de questions au Gouvernement de la législature, je vais, en quelques secondes, en rappeler les règles.

Premièrement, il s'agit de questions orales d'actualité, ce qui signifie – et je m'en suis entretenu avec les présidents de groupe – qu'il n'y a pas lieu, pour les orateurs, de lire un texte. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Plus de notes pour les ministres !

M. le président. Deuxièmement, la séance du mardi durera désormais soixante-cinq minutes et celle du mercredi soixante minutes, les deux étant intégralement télévisées.

M. Robert Pandraud. Quelle avancée historique ! *(Sourires.)*

M. le président. Je ne vous le fais pas dire, monsieur Pandraud !

M. Patrick Ollier. Quel changement !

M. le président. Nous devrons, de toute manière, avoir des questions et des réponses courtes.

M. Pierre Mazeaud. Et sans notes !

M. le président. Ne soyez donc pas surpris si, trois minutes avant la fin du temps normalement imparti à chaque groupe, je passe au groupe suivant.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. le président. S'il reste un peu de temps, je redonnerai la parole, en fin de séance, au premier groupe.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. Dernier point : la règle doit être le respect et l'écoute mutuelle, dans le silence. *(« Bataille ! Bataille ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Nous commençons par le groupe socialiste.

MODÈLE AMÉRICAIN ET MODÈLE EUROPÉEN

M. le président. La parole est à M. Henri Nallet, qui respectera la brièveté nécessaire.

M. Henri Nallet. Monsieur le Premier ministre, au sommet des pays industrialisés, à Denver, les dirigeants américains ont manifesté leur volonté d'imposer au reste du monde leurs recettes ultra-libérales en matière d'économie. Ces recettes s'appellent déréglementation et flexibilité du travail, privatisation des systèmes de protection sociale, toutes mesures qui – on le sait – aggravent la pauvreté.

Le 24 mai et le 1er juin, les Français ont manifesté clairement qu'ils ne voulaient pas de ces recettes.

Monsieur le Premier ministre, depuis lors, en particulier lors du sommet d'Amsterdam, vous avez entrepris d'ouvrir une voie différente à l'accompagnement de la croissance, une voie plus respectueuse des hommes et plus respectueuse de leur combat pour la justice.

Ma question est la suivante : monsieur le Premier ministre, qu'allez-vous entreprendre, maintenant, dans votre bataille pour fédérer les Européens et leurs dirigeants autour de leur expérience de vie en société ? Autrement dit, qu'allez-vous faire, dans les semaines et les mois qui viennent, pour défendre ce modèle social européen qui, aujourd'hui, fait figure d'exception dans le monde ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Arthur Dehaine. Rien, comme d'habitude ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, dans les mêmes conditions de brièveté.

M. Lionel Jospin, *Premier ministre.* Monsieur le député, vous avez raison de mettre en perspective deux événements politiques internationaux qui se sont succédé : le sommet européen d'Amsterdam et le sommet du G7 ou du G8 de Denver.

L'Europe n'a pas la puissance des Etats-Unis et les règles, qui peuvent s'inscrire dans le sillage de cette puissance considérable aux Etats-Unis, ne sauraient avoir la même efficacité en Europe.

L'Europe n'a pas le même modèle que les Etats-Unis et a toujours essayé de préserver un équilibre entre l'économique et le social.

Au sommet d'Amsterdam, où j'étais aux côtés du chef de l'Etat, accompagné de deux ministres, nous nous sommes efforcés, dans un délai très bref – la réunion des ministres de l'économie et des finances se tenait cinq jours après la constitution du gouvernement en France – et en rupture avec les temps de travail de l'Union européenne, qui sont généralement très longs, de rééquilibrer un dispositif que nous avions trouvé en l'état, centré sur un pacte de stabilité presque exclusif, avec, heureusement, le contrepoint, mais dans un autre champ, de la conférence intergouvernementale que représentait l'inclusion du chapitre « emploi » dans le traité.

Dans ce laps de temps très bref, nous nous sommes efforcés de redresser les choses et, à côté des exigences légitimes de stabilité budgétaire et de rigueur monétaire, d'introduire d'autres perspectives plus larges liées à l'emploi, à la croissance et à la concertation des politiques économiques.

D'après ce qui m'a été dit très clairement par le Président de la République, la parole de la France ayant été engagée sur le pacte de stabilité avant que nous arrivions aux responsabilités, je considère que ce que nous avons pu obtenir en quelques jours constitue une ouverture pour l'avenir mettant en regard des exigences sur la stabilité des perspectives, y compris tirées du traité, sur l'emploi, sur la concertation des politiques économiques, qu'il nous revient maintenant, au cours des mois et des années qui viennent, de nourrir et de faire fructifier.

Nous voulons donc rééquilibrer le modèle européen. La France, avec son originalité, le Gouvernement et la majorité peuvent y parvenir.

Nous ne voulons pas d'une Europe qui se dilue dans la réalité mondiale. Nous ne voulons pas d'une Europe dont les mécanismes de décision ne soient pas à la hauteur des défis de l'élargissement. De ce point de vue, je ne suis pas satisfait des résultats de la conférence intergouvernementale.

Il faut savoir, comme je l'ai dit il y a huit jours, que nous avons travaillé sur les instructions du précédent gouvernement et que le seul point sur lequel nous aurions pu éventuellement les modifier pour obtenir un climat meilleur à Amsterdam était de savoir si nous acceptions la règle de la double majorité, qui aurait pour conséquence naturelle que les pondérations démographiques joueraient au profit d'un autre grand pays européen et aux dépens de notre représentation. Ni le Président de la République ni moi-même n'avons pensé que nous pouvions accepter cette règle de la double majorité. Nous sommes restés attachés à la règle précédente, ce qui a sans doute contribué à une certaine irritation. Il faudra, à mon sens, reprendre ce dispositif de la CIG.

Je n'étais pas au sommet de Denver. *(« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Je ne suis pas, mesdames, messsieurs les députés, attaché à des rôles de représentation formelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Et Dominique alors ? *(Rires.)*

M. le Premier ministre. J'y viens, monsieur Mazeaud, sans problème !

Dominique Strauss-Kahn et le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, ont, comme il convenait, accompagné le Président de la République que nous ne voulions pas laisser seul dans cette circonstance pas très commode pour notre pays et pour l'Europe ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Je ne suis pas satisfait des résultats de Denver. Nous ressentons, comme vous, une certaine tendance à l'hégémonie qui n'est pas forcément identifiable au simple exercice des responsabilités mondiales d'une grande puissance, fût-elle amie. Il relèvera de la volonté de l'Europe, de la capacité de la France – mon gouvernement et cette majorité y contribueront – que la prochaine fois, peut-être, les préoccupations de l'Europe soient prises en compte avec plus de force. C'est dans ce sens que je préparerai avec le Gouvernement les futurs rendez-vous internationaux européens.

Je n'irai pas là où ma place n'est pas formellement requise mais j'irai là où la politique du Gouvernement français devra être mise en place et suivie d'effets. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Véronique Neiertz.

Mme Véronique Neiertz. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, jeudi dernier, le Premier ministre nous a fait part d'un certain nombre de mesures sociales : hausse du SMIC, revalorisation de l'allocation pour le logement, revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire et droit pour tous les enfants à la cantine.

Le Premier ministre a ajouté la mise sous condition de ressources des allocations familiales. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* C'est une position que nous avons défendue avec force lors de la discussion de la loi « famille » en 1994,...

M. Philippe Auberger. Ce n'était pas dans votre programme !

Mme Véronique Neiertz. ... tant il est vrai que, dans une société où augmentent la pauvreté et l'exclusion, il est indécent de perpétuer un système qui fait des allocations familiales de l'argent de poche pour certaines familles alors que d'autres ne peuvent pas nourrir leurs enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Les partenaires sociaux en ont été dûment informés en temps opportun. Cette proposition a été défendue par notre candidat à l'élection présidentielle de 1995 et par nos candidats aux législatives de 1997. Nul ne peut donc être surpris de voir cette promesse tenue, comme les autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Madame le ministre, ma question porte sur un point particulier.

Nous avions envisagé, comme contreparties de la mise sous condition de ressources des allocations familiales, premièrement, la revalorisation de l'allocation pour le premier et le deuxième enfant, ...

M. Michel Delebarre. Excellente idée !

Mme Véronique Neiertz. ... deuxièmement, le versement de l'allocation jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, ...

M. Michel Delebarre. Normal !

Mme Véronique Neiertz. ... troisièmement, une très grande souplesse dans la fixation du plafond pour éviter de pénaliser les familles dont les deux parents travaillent et pour ne pas provoquer des effets de seuil pervers.

Madame le ministre, dans la mesure où vous nous avez annoncé que vous discutiez de ces modalités avec les partenaires sociaux, nous souhaiterions connaître vos intentions. Nous y attachons une particulière importance puisqu'il s'agit non seulement de justice sociale, mais de redistribution des revenus et de lutte contre l'exclusion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Avant de donner la parole au Gouvernement, permettez-moi de rappeler qu'il faut que les interventions soient aussi brèves que possible.

La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ne reviendrai pas sur ce qu'a très bien dit Mme Neiertz en rappelant les mesures qu'a annoncées le Premier ministre dans le cadre d'un pacte de développement et de solidarité et qui, dès la rentrée, seront utiles et même, pour certaines, extrêmement nécessaires aux familles les plus défavorisées. Je pense à l'augmentation du SMIC, mais aussi à la prime de rentrée scolaire, qui était – il faut le rappeler – budgétée par l'ancien gouvernement à 420 francs et qui va passer à 1 600 francs, somme jamais atteinte jusqu'à présent *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert)*, sans compter les mesures qui seront prises pour permettre à tout enfant dans notre pays d'accéder à la cantine scolaire, ce qui est le moins que l'on puisse faire en cette fin de XX^{e} siècle.

Mme Véronique Neiertz. Absolument !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. M. le Premier ministre l'a dit, la politique que nous allons mener doit aussi faire appel à la solidarité, solidarité que l'on retrouvera dans tous les axes de notre politique : dans la réforme fiscale, dans la réforme des charges sociales, que nous préparons avec le ministre de l'économie et des finances, et dans la politique familiale.

Voilà comment il faut regarder la proposition avancée par M. le Premier ministre de limiter les allocations familiales à partir du seuil de 25 000 francs, proposition qu'il faut bien évidemment discuter – il me l'a d'ailleurs aussitôt demandé – *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)...*

M. André Santini. Ce n'est pas ce qu'on avait entendu !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... avec les organisations syndicales, avec les associations familiales, non pas pour revenir sur le principe, car ce seuil est acquis *(« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)*, mais pour en mesurer les adaptations, madame Neiertz, selon qu'il s'agit de familles monoparentales, de couples dont les deux membres travaillent, et aussi selon le nombre d'enfants effectivement concernés par cette mesure.

Les consultations que nous menons actuellement montrent que, au-delà du choc entraîné par une décision courageuse et trop longtemps différée *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste), ...*

M. Jean Glavany. Juste !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... beaucoup sont disposés à discuter avec nous sur une mesure qui est juste *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* et qui montre que la voie que nous prenons est celle de la solidarité pour l'ensemble de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

POLITIQUE DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, après quatre années calamiteuses *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – « C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* pour l'industrie du bâtiment et pour le logement des Français, la déclaration du Premier ministre a enfin ouvert des perspectives positives.

Comment comptez-vous mettre en œuvre le million de réhabilitations de logements qu'il est prévu de réaliser au cours de cette législature ? En particulier, comment comptez-vous agir pour que l'impact sur les loyers ne soit pas trop lourd ?

Par ailleurs, dans quelques jours, l'actualisation des barèmes de l'APL doit être décidée. Comment comptez-vous faire pour mettre un terme à la baisse dramatique de pouvoir d'achat de l'APL qui a atteint près de 9 % ces quatre dernières années ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, *secrétaire d'Etat au logement.* Merci, monsieur Guyard, de cette question, que je vais m'efforcer de traiter succinctement.

M. le Premier ministre a en effet annoncé, dans sa déclaration de politique générale – et c'est une bonne nouvelle – le principe d'un programme exceptionnel de réhabilitation d'un million de logements, dont 100 000 au titre du second semestre de 1997.

Vous m'avez demandé comment nous comptions faire pour que l'incidence de ces réhabilitations ne soit pas trop lourde sur les loyers. Il s'agit, pour les organismes concernés, de définir d'une manière pertinente les programmes à mettre en œuvre, si possible en concertation avec les habitants et en recueillant leur adhésion.

Vous le savez, beaucoup de quartiers sont intégrés dans des contrats de ville ; bien souvent, des partenariats sont mis en place pour le financement des réhabilitations. Il faudra les mobiliser. L'Etat sera présent. Il conviendra que les autres partenaires soient au rendez-vous.

N'oublions pas que ces réhabilitations, par un choix plus juste des travaux à réaliser, peuvent avoir certes des incidences sur les loyers, mais aussi des effets avantageux sur le niveau des charges, notamment si la maîtrise de l'énergie est assurée dans de meilleures conditions.

Vous m'avez posé une question sur la revalorisation des aides personnalisées.

Effectivement, celles-ci n'avaient pas été du tout revalorisées au 1er juillet 1993 ; elles l'avaient été partiellement au 1er juillet 1994 et pas du tout au 1er juillet 1995, ni au 1er juillet 1996. Il en résultait incontestablement une baisse de leur pouvoir d'achat alors que nous savons qu'elles bénéficient au tiers le plus pauvre de nos concitoyens. Il y avait donc là un facteur d'aggravation d'inégalités. Il n'était pas possible d'espérer un rattrapage complet. Toutefois, M. Jean-Claude Gayssot, dont l'action a été forte dans ce dossier, et moi-même avons proposé à M. le Premier ministre non seulement une actualisation mais, si possible, un début de rattrapage.

M. Jean-Jacques Jegou. A payer comment ?

M. Louis Besson, *secrétaire d'Etat.* La somme globale qui a été retenue s'élève à 2,5 millards de francs en année pleine *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* pour partie à la charge du budget et pour partie à celle des caisses d'allocations familiales. Il faut savoir que ces 2,5 milliards de francs correspondent à 1,9 milliard de francs pour l'actualisation et à 600 millions de francs pour le rattrapage. Leur traduction concrète pour les familles représente l'équivalent d'un quart du pouvoir d'achat qu'apportera l'augmentation du SMIC. C'est donc un cinquième point d'augmentation pour le pouvoir d'achat des plus démunis. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Telles sont les indications que je suis en mesure de vous donner en réponse à votre question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Le groupe socialiste a épuisé son temps de parole. Mais il est démontré que l'on peut interroger et répondre sans texte !

Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le Premier ministre, je ne reviendrai pas sur le préambule fait par Mme Neiertz et par Mme Aubry à la décision que vous avez annoncée il y a cinq jours de réserver les allocations familiales aux familles dont les revenus sont les plus modestes.

M. Jean Glavany. Décision juste !

M. Louis de Broissia. Cette mesure a provoqué, depuis lors, un tollé de la part des associations familiales, des organisations syndicales, ainsi que de certains membres de votre majorité que j'ai entendus ce matin.

J'ai deux questions à vous poser.

D'abord, compte tenu des déclarations discordantes voire cacophoniques de certains ministres sur ce délicat sujet depuis quatre jours, quelle est la position aujourd'hui, à quinze heures vingt, du Gouvernement ? En particulier, suivrez-vous la suggestion faite ce matin par Mme Notat de suspendre purement et simplement cette mesure ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Ensuite, et je m'adresse à vous avec gravité, considérez-vous qu'une première mesure, un premier acte fort consistant à séparer les Français, à les opposer *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste),* à les diviser sur la solidarité entre les générations augure bien de votre gouvernement ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le député, je considère, moi, que la solidarité ne divise pas les Français, mais au contraire les réunit ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je voudrais vous rappeler, tout d'abord, que la plupart des allocations familiales sont sous condition de ressources...

M. Jean Glavany. Eh oui !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... et qu'il ne s'agit pas là d'une innovation qui serait venue brutalement à l'esprit du Premier ministre.

La cacophonie dont vous parlez, je ne l'ai pas entendue ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.).* Nous avons toujours dit la même chose : nous négocierons – je le répète – les modulations en fonction de la situation des familles et du nombre d'enfants, à partir du seuil de 25 000 francs qu'a fixé le Premier ministre.

M. Henri Emmanuelli. Demandez donc à M. Juppé : il a essayé !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est ce que je fais avec les associations familiales ainsi qu'avec les organisations syndicales.

M. Edouard Landrain. Contre les associations familiales plutôt !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Il faudra bien que ce pays accepte de considérer que nous sommes aujourd'hui en crise *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République),* qu'il y a des enfants qui ne peuvent plus déjeuner à la cantine scolaire – par l'exemple de ma ville et de mon département, je sais de quoi je parle ! Il va falloir que ce pays sache que nous n'accepterons plus que des enfants ne puissent plus se faire soigner, ni partir en vacances *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),* qu'il n'aient pas accès à la culture et ne puissent pas manger à la cantine scolaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Lellouche. Démagogie !

M. le président. Monsieur Lellouche, un peu de calme, s'il vous plaît !

Chers collègues de l'opposition, vous avez montré que vous n'étiez pas d'accord. Maintenant, c'est à Mme Aubry de répondre, et à elle seule !

Madame le ministre, vous avez la parole.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Et vous expliquerez, monsieur le député, aux plus de 90 % des familles qui continueront à recevoir les allocations

familiales qu'il est scandaleux, dans notre pays, aujourd'hui, de demander à des hommes et des femmes qui gagnent 50 000 francs par mois et qui ont deux enfants de renoncer à ces allocations familiales ! Faites-le ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Nous avons appris, d'abord par un groupe d'étrangers en situation illégale qui venait d'être reçu à l'hôtel Matignon et qui s'exprimait sur votre perron, monsieur le Premier ministre, puis par vous-même, que vous vous apprêtiez à régulariser la situation d'un certain nombre d'entre eux.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est scandaleux !

Mme Nicole Catala. Seront-ils 10 000, 40 000 ? Nous ne le savons pas. Sera-ce une vague de régularisation aussi massive qu'en 1981 où elle avait concerné 130 000 personnes ? Nous l'ignorons encore.

Nous ignorons aussi les critères qui seront mis en œuvre, bien que la loi Debré ait réglé une partie des situations contradictoires qui étaient issues des lois précédentes.

Cette annonce, monsieur le Premier ministre, a semé la confusion au sein même de votre équipe gouvernementale *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*...

M. Richard Cazenave. Très juste !

Mme Nicole Catala. ... puisqu'elle a suscité immédiatement les réserves et les critiques de l'un de vos principaux ministres.

M. Christian Bataille. Vous voulez rassurer le Front national !

Mme Nicole Catala. Au-delà de ces turbulences médiatiques, j'observe dans ces décisions une atteinte manifeste à l'autorité des lois votées ici au nom du peuple français *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* puisque les instructions que vous avez données vont à l'encontre de textes en vigueur.

M. Henri Emmanuelli. Bravo Mazeaud !

Mme Nicole Catala. J'observe aussi une atteinte flagrante, ouverte aux droits du Parlement.

M. Claude Bartolone. Vous l'avez piétiné !

Mme Nicole Catala. Je souligne enfin l'espoir tout à fait déraisonnable que de telles décisions vont faire naître chez des étrangers...

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

Mme Nicole Catala. ... qui vont pouvoir penser qu'ils peuvent venir chez nous et s'y installer durablement sans titre de séjour. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Boulaud. C'est le clone de Sauvaigo !

Mme Nicole Catala. Enfin, monsieur le Premier ministre, je vous rappelle qu'à votre place, ici même, un de vos prédécesseurs avait déclaré, il y a sept ans, que la France ne pouvait plus « accueillir toute la misère du monde ».

Monsieur le Premier ministre, entendez-vous rompre avec cette philosophie ? C'est ce que nous souhaitons savoir aujourd'hui. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. *(« Pas de papier ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Donc, monsieur le ministre de l'intérieur : sans papier ! *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre de l'intérieur.* Madame le député, je crains de vous décevoir : il n'y a pas la moindre zizanie au sein du Gouvernement ! Le communiqué rendu public par l'hôtel Matignon correspond tout à fait à mon sentiment. L'ordonnance de novembre 1945 a été modifiée, vous le savez, plus de quarante fois.

M. Jean-Louis Debré. Vingt-cinq fois !

M. le ministre de l'intérieur. C'est devenu un véritable imbroglio juridique et nous nous trouvons, aujourd'hui, face à des situations inextricables.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur. Et c'est pour répondre à ces situations inextricables, voire intolérables au regard du droit de vivre en famille, reconnu par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme...

M. Michel Delebarre. Il est bon de le rappeler !

M. le ministre de l'intérieur. ... que le Gouvernement a décidé de prendre un certain nombre de mesures.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Lesquelles ?

M. le ministre de l'intérieur. Je vais vous le dire !

D'abord, nous allons élaborer une loi. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Un projet de loi sera déposé à l'automne...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Le 41e !

M. le ministre de l'intérieur. ... et, par conséquent, les droits du Parlement pourront s'exercer. Ce texte, je le voudrais juste, clair et pratique...

M. Jean-Jacques Jegou. Comme d'habitude !

M. le ministre de l'intérieur. ... ce qui n'est pas le cas, c'est le moins qu'on puisse dire, de l'actuelle législation sur le droit des étrangers, sur l'accès au sol national,...

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... sur les modalités d'accès à la nationalité française. Sur l'ensemble de ces questions, nous sommes véritablement dans un *no man's land* juridique.

M. Bernard Accoyer. Si l'on parlait des Français ?

M. le ministre de l'intérieur. Il y a, vous le savez, des étrangers en situation régulière, des étrangers en situation irrégulière qu'on peut reconduire à la frontière, mais il y

a aussi la catégorie intermédiaire, celle des étrangers en situation irrégulière mais qu'on ne peut reconduire à la frontière.

M. Patrick Ollier. Cette situation est réglée !

M. le ministre de l'intérieur. Mais non, elle n'a pas été réglée par la loi.

M. Pierre Mazeaud. Vous n'étiez pas là en février ; il n'y avait que Julien Dray, tout seul !

M. le président. Monsieur Mazeaud, s'il vous plaît !

M. le ministre de l'intérieur. Prenons l'exemple de parents d'enfants nés en France il y a plus de cinq ans.

Mme Nicole Catala. Il faut vous mettre à jour, monsieur Chevènement !

M. le ministre de l'intérieur. S'ils sont étrangers, aujourd'hui, ils ne sont plus en situation régulière, mais ils ne peuvent pas non plus être reconduits à la frontière ; et ce problème, la loi élaborée par mon prédécesseur ne le règle pas.

Avant que le projet de loi soit soumis au Parlement, une mission a été confiée à M. Patrick Weil, qui tiendra compte de l'intérêt national, lequel correspond aussi aux nécessités du codéveloppement, notamment avec des pays francophones, que nous connaissons bien, d'où la misère chasse certains de leurs habitants.

La France connaît la situation économique et sociale que nous savons. Il faut en tenir compte et définir une voie qui soit la voie généreuse et réaliste que je décrivais tout à l'heure, à l'écart des surenchères démagogiques,...

Mme Françoise de Panafieu. Parlons-en !

M. le ministre de l'intérieur. ... des tentations de la xénophobie,...

M. Patrick Ollier. C'est vous qui l'attisez !

M. le ministre de l'intérieur. ... à l'écart également de l'angélisme.

Je ne vais reprendre mon papier...

M. le président. Pourriez-vous vous acheminer vers votre conclusion, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. ... que parce que je crains d'oublier une des onze catégories qui sont définies par la circulaire : les conjoints de Français, les conjoints d'étrangers en situation régulière, les conjoints d'étrangers bénéficiant du droit d'asile,... *(« Pas de papier ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Ollier. Ça commence bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... les enfants de parents étrangers venus en France en dehors de la procédure de regroupement familial, les étrangers malades atteints d'une pathologie grave *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*...

Décidément, je vous trouve bien intolérants ! Si vous souhaitez réellement être informés, prêtez donc une oreille attentive à l'énumération des différentes catégories qui peuvent faire l'objet, à titre exceptionnel, d'une mesure de régularisation.

M. Renaud Muselier. Démission !

M. le ministre de l'intérieur. Je pense que la voie choisie par le Gouvernement est celle qui correspond le mieux à la tradition de la France. Et comptez sur moi pour faire appliquer cette politique, sans faiblesse mais avec humanité et avec doigté.

Une mission a été confiée à M. Galabert. Il s'agit d'une mission de coordination et de proposition. Elle nous permettra d'appliquer la circulaire dans les mois qui viennent, en attendant que le Parlement ait voté la nouvelle loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. Malheureusement pour le groupe RPR, les questions et surtout les réponses ont excédé son temps. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Ce qui signifie, mes chers collègues – il s'agit de la première séance ! – que les membres du Gouvernement vont devoir essayer de réduire encore la durée de leurs interventions. *(Protestations sur les mêmes bancs.)*

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas possible !

M. Patrick Ollier. C'est inadmissible !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Scandaleux !

M. Philippe Auberger. C'est injuste !

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Elle concerne naturellement les allocations familiales. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je rappelle au préalable à Mme Aubry que le plafond proposé n'est pas de 50 000 francs, mais de 25 000 francs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française).* Il toucherait donc un couple d'instituteurs, que l'on ne peut pas considérer comme des privilégiés *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. François Rochebloine. Le Gouvernement fait de la démagogie !

Mme Christine Boutin. Monsieur le Premier ministre, je ferai deux remarques.

Sur la forme, d'abord. Lors de votre déclaration de politique générale, vous nous avez indiqué vos « nouvelles méthodes de gouvernement », insistant beaucoup sur le « dialogue » et la « concertation ». Or, non seulement vous n'avez pas parlé de cette condition de ressources pendant votre campagne électorale, mais vous n'en avez parlé ni aux mouvements familiaux, ni aux mouvements syndicaux, ni aux partis politiques. Voilà donc une manière très particulière de concevoir la concertation ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Sur le fond, je rappelle que la politique familiale relève du code de la famille, qui a été voté en 1939 et proposé par un gouvernement issu du Front populaire. Les raisons pour lesquelles la condition de ressources avait été écartée, à l'époque, étaient les suivantes : la première est que la dignité d'un enfant lui est personnelle et est indépendante des revenus de sa famille. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie*

française et du groupe du Rassemblement pour la République.) La deuxième raison est que l'Etat justifie sa participation sans condition de ressources par le fait que ce sont les enfants qui paieront les retraites de leurs parents et des Français qui n'ont pas eu d'enfants.

Monsieur le Premier ministre, naturellement, ce n'est pas le niveau du plafond que nous contestons mais son principe même, qui remet profondément en cause la politique familiale.

Je vous pose la question clairement : voulez-vous véritablement instaurer un plafond de ressources pour les prestations familiales ? *(« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Si oui, pensez-vous également étendre ce principe à l'assurance maladie ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit précédemment. *(« Sans papier ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mon papier n'est destiné qu'à me rappeler les questions de Mme Boutin que j'y ai notées, lesquelles étaient très pertinentes mais nombreuses et complexes. J'essaierai tout de même de m'en souvenir et d'y répondre complètement.

La politique en faveur des familles consiste d'abord à faire en sorte que tous les enfants de notre pays aient accès dans les meilleures conditions aux besoins élémentaires. Je pense évidemment à l'alimentation et à l'éducation, mais aussi au logement et à la santé.

Les mesures annoncées par le Premier ministre comme l'augmentation des allocations de rentrée scolaire et de logement et celles qui seront prises dans les zones d'éducation prioritaires ou encore pour l'accès universel à la santé vont dans ce sens. C'est cette politique-là qui permettra aux enfants, dans notre pays, d'être traités correctement !

En ce qui concerne les allocations familiales, sachez, madame, que les discussions que nous avons en ce moment avec les organisations syndicales et les associations familiales laissent à penser que ce sont seulement 7 à 9 % des familles qui ne les percevront plus.

Je comprends que vous vous référiez à l'époque où elles ont été créées, après la guerre, dans une période de reconstruction où elles étaient nécessaires à toutes les familles.

Mais le monde a changé. Au surplus, d'autres dispositions – je pense au quotient familial – donnent déjà des avantages considérables aux familles aisées par rapport aux familles pauvres. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. Il faut changer tout ça !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Si le Premier ministre n'avait pas annoncé cette réforme, nous n'aurions jamais pu la faire. Pour notre part, nous préférons prendre des mesures qui soient justes et solidaires plutôt que de faire voter une loi « famille », comme ce fut le cas en 1994, qui ne comporte aucun financement et qui se moque des familles françaises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

FINANCES PUBLIQUES

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le Gouvernement a cru devoir reporter à l'automne la traduction budgétaire de son programme sous prétexte de faire procéder à un audit des finances publiques.

M. François Patriat. C'est la moindre des choses !

M. François Goulard. Faut-il croire, mais je ne le pense pas, que le ministère de l'économie et des finances est aujourd'hui incapable de savoir où en est l'exécution du budget de l'Etat ? Il y a dans ce cas des révisions déchirantes à opérer, monsieur le ministre.

Faut-il croire aussi qu'on ne sait pas où en sont les comptes de la sécurité sociale ?

M. Jean Glavany. Dans un état calamiteux !

M. François Goulard. C'est sans doute la raison pour laquelle le Gouvernement a omis jusqu'à présent de réunir la commission des compte de la sécurité sociale. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Eh oui !

M. François Goulard. Dans sa déclaration de politique générale, M. Jospin a annoncé des dépenses nouvelles. Il a annoncé des mesures complémentaires pour la justice, la culture, l'enseignement. Il a également annoncé des mesures qui portent en germe des augmentations de dépenses pour le budget de l'Etat. Je pense, par exemple, que l'augmentation du SMIC ne sera pas sans conséquence pour la grille de la fonction publique et que les trente-cinq heures se traduiront, si l'on veut maintenir les moyens des services publics, par des embauches de fonctionnaires.

Le Premier ministre a annoncé également des baisses de recettes comme celles de la TVA, comme celles qui devaient provenir des privatisations. Nous aimerions avoir des précisions sur ce sujet.

Dans le même temps, le Gouvernement a pris un engagement solennel concernant le calendrier de l'Union monétaire et financière européenne en s'engageant à respecter les critères de Maastricht.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. François Goulard. Aussi avons-nous une question aussi simple que légitime. Dans quels domaines le Gouvernement entend-il réduire les dépenses publiques ? Quelles sont les recettes ? Quels impôts entend-il alourdir ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Monsieur le député, vous avez bizarrement laissé penser que les services de l'Etat étaient au courant au jour le jour de l'état du déficit public. Si tel était le cas, je m'étonne que la majorité à laquelle vous apparteniez naguère ne l'ait pas rendu public pendant la campagne électorale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tout donne à penser que le budget que la plupart d'entre vous ont voté – certains de ceux qui l'ont voté ne sont plus là aujourd'hui ! – ne sera pas tenu.

M. Claude Bartolone. Et pour cause !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, a indiqué que la situation budgétaire était sérieuse, et, en effet, elle l'est. Cependant, je ne souhaite pas vous fournir des indications trop légères, insuffisamment précises.

Le Premier minsitre a décidé de confier un audit des finances publiques et sociales à deux magistrats, M. Bonnet et M. Nasse, qui remettront leur rapport le 21 juillet. Il va sans dire que ce rapport sera immédiatement rendu public. Nous pourrons alors mesurer la pertinence de votre question sur la connaissance qu'une majorité devrait avoir à chaque instant du déficit public qu'elle engendre.

M. Arthur Dehaine. Il botte en touche !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Votre question concernait également notre politique. Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté au discours de politique générale du Premier ministre et de celui que vous marquez pour les mesures qui vont être prises.

Pendant la campagne électorale, nous nous sommes engagés à ce que le déficit ne soit pas aggravé. Il le sera, malheureusement, par vos propres décisions du premier semestre *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),* et l'audit, je le crains, le révélera. Par conséquent, comme nous l'avons annoncé, les dépenses que nous voulons engager seront gagées par des économies sur d'autres dépenses.

M. Bernard Accoyer. Lesquelles ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est là l'expression des priorités qui sont les nôtres et vous le saurez lorsque ces décisions seront prises. Elles seront, à ce moment-là, clairement annoncées, et la plupart d'entre elles trouveront évidemment leur place dans la loi de finances que vous aurez, à la rentrée, tout loisir de commenter.

Pour le moment, monsieur le député, je crois qu'il serait sage que tous les représentants de la majorité observent un instant de silence, non pas de recueillement mais seulement de décence.

Plusieurs députés sur divers bancs. Quelle majorité ?

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'ancienne majorité, cela va sans dire ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* Je ne suis pas encore habitué !

M. Pierre Mazeaud. C'est un lapsus intuitif ! Cela va bientôt changer !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est un lapsus intuitif, en effet : dès que je parle d'aggravation du déficits je pense à la majorité ancienne !

Je vous propose donc d'observer un instant de silence jusqu'à ce que cet audit sorte, car vous aurez alors, me semble-t-il, à vous en expliquer devant les Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

POLITIQUE D'IMMIGRATION

M. le président. La parole est, pour une courte question, à M. Claude Goasguen.

M. Claude Goasguen. Ma question s'adresse au ministre de l'intérieur. Elle porte sur un point qui a déjà été évoqué, la politique d'immigration *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* , mais nous n'avons pas bien compris ses explications.

M. Bernard Derosier. C'est un art de comprendre !

M. Claude Goasguen. Nous ne retenons finalement qu'une chose, monsieur le ministre, qui est claire : vous avez décidé de régulariser des sans-papiers.

M. Julien Dray. Comme M. Debré !

M. Claude Goasguen. Tout le reste, pour le moment, n'est qu'explications poussives et contradictoires.

Je voudrais vous poser, moi, des questions précises sur lesquelles l'opinion attend des réponses, trois questions au moins qui demandent des réponses nettes et non pas des explications alambiquées.

La circulaire que vous avez communiquée aux préfets, et dont nous aimerions d'ailleurs entendre parler, prévoit-elle d'aller, dans une interprétation poussée, à l'encontre de décisions de justice déjà acquises ? Allez-vous régulariser des gens qui ont été condamnés par les tribunaux français ?

M. Julien Dray. Comme l'avait fait M. Debré !

M. Jean-Yves Le Déaut. Absolument !

M. Claude Goasguen. Deuxième question, pour mener votre politique, avez-vous donné les moyens nécessaires à vos préfectures ? Le chiffre est incertain mais il va certainement au-delà des 40 000 personnes. Comment les préfectures pourront-elles examiner, dossier par dossier, le cas des immigrés en voie de régularisation ?

M. Henri Emmanuelli. Fantasme de l'extrême droite !

M. Claude Goasguen. Quels moyens nouveaux leur avez-vous donnés pour ce faire ?

M. Julien Dray. Ceux que Pasqua avaient dégagés !

M. Bernard Derosier. Goasgen-Le Pen, même combat !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Claude Goasguen. Enfin, permettez-moi de vous dire que, par les déclarations du Gouvernement, vous avez certainement ranimé des filières d'immigration clandestine.

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. Claude Goasguen. Quels moyens allez-vous donner à vos services de police pour contrer la recrudescence vraisemblable, et regrettable, de l'immigration clandestine ? *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Yves Le Déaut. Chiffon rouge !

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, l'opinion attend de vous des réponses précises sur cette politique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse courte.

M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre de l'intérieur.* Monsieur le député, j'ai voulu tout à l'heure donner une réponse aussi précise et exhaustive que possible. Cette fois-ci, je serai bref.

La circulaire qui sera adressée demain aux préfets réglera un certain nombre de cas concernant notamment le droit de vivre en famille, ou correspondant à l'intérêt bien compris du pays. La France est un grand pays d'accueil pour les étudiants du monde entier *(Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française)*... eh oui ! les chercheurs, les hommes de culture *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*... Cela ne vous intéresse pas, parce que vous vous moquez de l'intérêt du pays ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* Vous préférez faire appel à des sentiments de peur qui ne correspondent à rien de vrai. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Patrick Ollier. C'est de la provocation ! C'est inadmissible !

M. Henri Emmanuelli. Fantasme de l'extrême droite !

M. le ministre de l'intérieur. Le pays, sur cette affaire, a besoin de vérité !

Des moyens seront donnés aux préfectures dans les mois d'été qui viennent pour résoudre, au cas par cas, je le rappelle, les problèmes qui leur seront soumis, en fonction de la circulaire qui a été préparée et qui sera envoyée demain.

M. Richard Cazenave. C'est le ministre des sans-papiers !

M. le ministre de l'intérieur. S'agissant des filières d'immigration clandestine, nous ferons naturellement tout ce qu'il faut pour les tarir et nous ferons tout pour combattre l'immigration clandestine, et d'abord au niveau de sa source, c'est-à-dire en faisant en sorte que les employeurs de travailleurs clandestins soient eux-mêmes dissuadés.

Telle est la politique que j'entends suivre conformément à l'intérêt du pays, que je ne dissocie pas du souci de rester fidèle à ce qui est le meilleur de la tradition de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe communiste.

CONSEIL EUROPÉEN SUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Félix Leyzour.

M. Félix Leyzour. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux affaires européennes. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Il est parti !

M. Jean-Louis Debré. Il ne répond plus. Il est aux abonnés absents !

M. Félix Leyzour. A la veille du sommet d'Amsterdam, la position adoptée par la France a eu des effets stimulants sur le débat concernant l'emploi.

M. le Premier ministre a déclaré ici le 19 juin qu'il avait obtenu une résolution sur la croissance et sur l'emploi, ainsi qu'un sommet sur ces questions. M. le Premier ministre de Belgique vient de déclarer que ce sommet n'aurait pas lieu.

M. Pierre Mazeaud. Oh !

M. Félix Leyzour. Cela signifie qu'au plan européen comme ici il y a un affrontement entre ceux qui veulent réellement aller de l'avant sur les questions de l'emploi et ceux qui veulent freiner le débat.

Mme Nicole Catala. Tout à fait !

M. Félix Leyzour. Toute cette période est mise à profit par les dirigeants d'entreprise qui veulent prendre les travailleurs de vitesse en mettant en place leurs plans de suppression d'emplois. C'est le cas à Alcatel, à Renault, à Electrolux, et il y a d'autres exemples.

Ma question est donc la suivante, monsieur le ministre : quand et comment ce débat européen sur l'emploi aura-t-il lieu...

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Pierre Lellouche. Bonne question !

M. Félix Leyzour ... et comment le Gouvernement français le prépare-t-il ? Il pourrait refuser les plans de suppression d'emplois baptisés plans sociaux et inviter toutes les forces sociales intéressées au développement de l'emploi à s'inscrire d'une manière constructive dans ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est le fond du problème, monsieur le Premier ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, grâce à l'effort mené par ce gouvernement depuis sa formation, le Conseil européen d'Amsterdam a abouti à des conclusions très précises en matière d'emploi qui faisaient défaut jusqu'ici, ...

Mme Nicole Catala. Pouvez-vous nous les lire monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. ... comme l'élargissement et la mobilisation des ressources de la Banque européenne d'investissement. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'article 103 permettra une coordination des politiques économiques dans tous les domaines, y compris celui-ci.

Quant au Conseil européen sur l'emploi, je vous rassure. Il fait vraiment partie des conclusions d'Amsterdam qui ont été communiquées par la présidence néerlandaise de l'Europe et il aura lieu à l'automne. Nous avons commencé à le préparer avec M. le ministre des affaires européennes et avec le vice-premier ministre du Luxembourg, puisqu'il se tiendra sous la présidence luxembourgeoise.

Nous avons exprimé le souhait à la présidence luxembourgeoise que ce conseil ne soit pas simplement formel, qu'il ne soit pas une réunion comme tant d'autres, mais qu'il soit à la fois original et efficace et aboutisse à de véritables dispositions.

La préparation commence. Elle se fera dans un esprit conforme à ce que vous souhaitez, c'est-à-dire en tenant compte des aspirations des forces sociales...

M. Piere Lellouche. On est sauvé !

M. le ministre des affaires étrangères. ... de façon à aboutir à des dispositions à partir desquelles ce gouvernement comme tous les gouvernements animés d'une

volonté précise en matière d'emploi en Europe pourront travailler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

J'ai noté avec satisfaction les mesures annoncées par M. le Premier ministre concernant l'école. Bien que nous soyons à quelques jours des congés annuels, tous les acteurs de la vie scolaire souhaiteraient, monsieur le ministre, connaître encore plus en détail les mesures d'urgence à prendre pour faire face aux difficultés et à la violence dans les établissements scolaires, et aux retards scolaires, en particulier dans certains départements tels que la Seine-Saint-Denis ou le Nord-Pas-de-Calais. Des postes d'enseignants, d'infirmières, de médecins scolaires seront-ils créés ? Que vont devenir les 6 000 enseignants auxiliaires ? *(Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Bref, y aura-t-il des mesures et un plan d'urgence dans les prochaines semaines ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole, pour une réponse qui, malheureusement, ne sera pas très longue, est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, *ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.* Madame le député, vous comprenez qu'à quelques semaines...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non, on ne comprend pas !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... de la préparation de la rentrée scolaire, nous ne pouvons pas, au risque de désorganiser l'ensemble de la rentrée, remettre l'ensemble du mouvement à plat. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Renaud Muselier. Assis !

M. Jean-Louis Debré. C'est vous qui êtes à plat !

M. le président. Allez-y, monsieur Allègre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Ceci étant dit *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)...*

Je suis désolé de m'arrêter, mais je n'ai pas l'habitude. Je parle devant des étudiants qui, généralement, écoutent ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est insultant !

M. Patrick Ollier. Ils ne sont pas élus, vos étudiants !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est de la provocation !

M. le président. Mes chers collègues, laissons le ministre poursuivre !

(Protestations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Je vois que ma demande en ce qui concerne l'écoute et le respect est suivie !

Monsieur Allègre, continuez !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Cette rentrée se fait dans des conditions difficiles...

M. Patrick Ollier. C'est pour vous que c'est difficile !

M. Pierre Mazeaud. Nous avons enseigné nous aussi ! Vous n'êtes pas le seul !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... parce qu'on n'a pas utilisé suffisamment le critère de qualité *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* et qu'on a appliqué des règles de trois d'une manière aveugle.

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous avons décidé tout d'abord de ne pas procéder aux fermetures de classes injustifiées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

Deuxièmement, un plan spécial de lutte contre la violence à l'école sera annoncé en collaboration...

M. Bernard Accoyer. Avec les sans-papiers !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... avec mes collègues de la justice, de l'intérieur, de la ville...

M. Alain Calmat. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... et, naturellement ma collègue chargée de l'enseignement scolaire, afin de donner de véritables moyens pour lutter contre la violence à l'école, pour améliorer l'enseignement dans les zones d'éducation prioritaires et pour faire en sorte que cette rentrée se fasse dans la dignité républicaine ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Renaud Muselier. Ça, c'est une belle rentrée !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Et je tiens à dire devant la représentation nationale et devant ceux qui font du bruit *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* que la rentrée a été préparée sans aucune précaution ! *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Mesdames, messieurs les députés, il faut que vous sachiez que, d'un côté, on supprime des classes en zone rurale, dans des villages entiers *(« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),* que, de l'autre côté, il y a 1 500 enseignants qui n'ont pas d'élèves en face d'eux.

M. Hervé Gaymard. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par conséquent, cette maison a été gérée avec des méthodes technocratiques *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française),* sans se préoccuper de l'intérêt des enfants. Il faut que l'on sache que cette maison sera gérée d'abord et avant tout dans l'intérêt des enfants et des étudiants. Dès cette rentrée, cela se verra ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Nous avons eu des étudiants, nous aussi, et nous ne faisons pas de discrimination !

M. le président. Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

CRÉATION DE 700 000 EMPLOIS

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère.

M. Noël Mamère. Monsieur le président, avant d'adresser ma question à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, je ferai un commentaire. En tant que nouveau député, je suis consterné par l'attitude que je constate dans cet hémicycle *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française)* et je ne m'étonne pas que les Français s'éloignent encore un peu plus du personnel politique quand ils voient comment nous nous comportons au cours des séances de questions ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

J'ai entendu M. Allègre se plaindre en disant qu'il avait l'habitude de parler à des étudiants. J'ai entendu M. Pandraud protester qu'il se plaisait dans ce poulailler. C'est vrai qu'auparavant il s'adressait à des « poulets » et non pas à des étudiants ! *(Applaudissements sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux ! C'est inadmissible !

M. Noël Mamère. C'est une ambiance de basse-cour et nous n'avons pas le droit de montrer cette image aux Français *(De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française se lèvent et commencent à quitter l'hémicycle)* qui attendent autre chose, alors même que tant d'entre eux sont dans une situation de chômage et de misère ! *(Vives protestations des députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Monsieur Mamère, s'il vous plaît ! Je vous ai donné la parole pour poser une question, ayez la gentillesse de la poser et de ne pas faire un commentaire.

M. Noël Mamère. Je vais poser ma question, monsieur le président, mais j'ajouterai une autre chose.

M. le président. Non, posez votre question !

M. Noël Mamère. J'ai vu M. Mazeaud montrer du doigt le banc des ministres...

M. le président. Non, vous posez votre question, c'est tout !

M. Noël Mamère. ... et leur dire de parler sans notes. Aujourd'hui, je préfère m'appeler « sans-papiers », tellement il y a d'hommes et de femmes qui, dans ce pays, attendent du gouvernement de la gauche qu'il prenne des décisions responsables pour régulariser la situation de ces hommes et de ces femmes, comme cela a été fait en Italie, en Espagne et au Portugal sans déstabiliser la paix sociale !

M. Jean-Pierre Michel. Très bien !

M. Noël Mamère. La question que je vais poser s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Nous avons entendu le Premier ministre parler au cours de sa déclaration de politique générale de la création de 700 000 emplois pour les jeunes dans le secteur privé et dans le secteur public. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous savons qu'il y a un certain nombre de zones défavorisées – dans les banlieues comme dans le secteur rural, – où l'absence d'emploi chez les jeunes provoque de grandes détresses. Ce sont des lieux dans lesquels nous attendons de la cohésion sociale, des initiatives et des emplois durables.

Nous n'attendons pas du Gouvernement qu'il se livre à la création d'emplois style TUC ou CIE qui ont été sans lendemain, mais bien qu'il apporte des réponses concrètes dans les secteurs du logement, de la sécurité, de l'éducation, du sport et de l'environnement, autant de secteurs où des initiatives nouvelles pourraient être prises.

Je demande donc à Mme le ministre l'emploi et de la solidarité quel calendrier sera mis en œuvre pour la création de ces 700 000 emplois et quelles sont les premières mesures qu'elle compte prendre pour leur donner une réalité. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Qu'il soit clair, mes chers collègues, que nous n'avons pas à nous mettre en cause les uns les autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)* La séance des questions au Gouvernement est faite pour poser des questions.

M. Julien Dray et M. Bernard Derosier. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, *ministre de l'emploi et de la solidarité.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme le Premier ministre l'a indiqué, la priorité c'est l'emploi, et surtout l'emploi des jeunes tant il est clair qu'un pays dont les jeunes désespèrent de son avenir est un pays qui va mal. C'est pourquoi nous avons décidé en effet d'aider à la création de 700 000 emplois, non pas en imposant aux entreprises, aux administrations, aux associations, aux collectivités locales de faire entrer de force des jeunes pour combler des trous ou faire des petits boulots, mais en utilisant ce levier que va constituer le financement par l'Etat de 350 000 emplois dans le secteur public, parapublic et associatif pour répondre aux besoins de nos concitoyens, besoins qui sont actuellement non satisfaits. Je pense, par exemple, à l'éducation paral-

lèle après l'école, au soutien scolaire pour les enfants en difficulté, à la nécessaire présence humaine dans les quartiers et dans les transports pour répondre aux problèmes de sécurité, sans oublier ces besoins nouveaux que sont les services aux personnes ni le champ immense de l'environnement et de la qualité de vie.

Aussi, notre démarche est simple. Pendant cinq ans, nous souhaitons travailler avec chacun des ministères concernés pour voir où sont ces nouveaux métiers, étudier la façon de les professionnaliser et d'élaborer des carrières, et prévoir ainsi des emplois qui satisferont mieux les besoins de nos concitoyens et auxquels certains d'entre eux, et principalement les jeunes, pourront accéder.

Notre démarche sera très décentralisée, grâce à des appels à projets et à une aide des ministères concernés en matière d'ingénierie, de formation et aussi, bien sûr, de financement.

En accord avec M. le Premier ministre, nous espérons pouvoir créer ces emplois, dans le domaine de l'éducation nationale notamment, dès la rentrée. Mais ce sera peut-être avec quelques mois de retard pour qu'ils soient sérieux, fiables et pérennes, et afin de construire avec l'ensemble des partenaires – collectivités locales, services publics, réseaux associatifs, mutuelles et, pourquoi pas, secteur privé – des vraies réponses dans les secteurs où les besoins sont immenses et où des emplois pourront enfin être pourvus.

Telle est notre démarche et tels sont les métiers vers lesquels nous souhaitons engager les jeunes de France pour qu'ils ne soient cantonnés dans des emplois précaires mais qu'ils soient bien des précurseurs dans de nouveaux métiers. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande encore quelques instants d'attention. Il faut tout de même que nous tirions les leçons de cette première séance de questions.

J'ai dit au début de la séance – quels que soient les incidents, vous serez sans doute d'accord les uns et les autres – qu'il fallait une qualité de respect et d'écoute. Que nous ayons un peu de difficulté à trouver nos marques au début, c'est normal. Mais il faut que nous ajustions assez vite notre comportement. Soyons clairs : les Français, qui ont fait confiance aux uns et aux autres, attendent que nous adoptions une certaine tonalité et que nous abordions les questions de fond, et pas autre chose.

3

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, pour un fait personnel.

M. Robert Pandraud. Je ne veux pas répondre à M. Mamère, ce serait lui faire beaucoup trop d'honneur. Si j'interviens, c'est au nom des corps que j'ai dirigés, en tant que ministre de la République ou en tant que fonctionnaire de la République. Car, que je sache, il n'appartient pas à un représentant du peuple de gloser sur des fonctionnaires qui se dévouent au service de la République et de la France. Je plains M. Mamère d'avoir eu un tel comportement. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Jacques Blanc une proposition de loi tendant à créer un Conseil national de la prévention de l'alcoolisme et à modifier certaines dispositions de la loi n° 91-32 du 10 janvier 1991.

Cette proposition de loi, n° 15, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi relative à l'utilisation par les fonctionnaires de la police nationale de leurs armes de service.

Cette proposition de loi, n° 16, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. André Berthol une proposition de loi tendant à l'institution d'un comité national d'indemnisation des victimes de crimes et délits chargé de les informer de la réalisation de gains financiers par un délinquant du fait de son activité criminelle afin de leur permettre d'agir en dommages et intérêts.

Cette proposition de loi, n° 17, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Patrick Delnatte une proposition de loi visant à modifier l'article 53 de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours.

Cette proposition de loi, n° 18, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Jean-Louis Masson une proposition de loi tendant à moraliser les conditions de démission pour les élus en situation de cumul de mandats.

Cette proposition de loi, n° 19, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de MM. Jean-Luc Reitzer et Jacques Pélissard une proposition de loi modifiant l'article 2 de la loi n° 80-3 du 4 janvier 1980 relative à la Compagnie nationale du Rhône.

Cette proposition de loi, n° 20, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Patrick Delnatte une proposition de loi visant à introduire dans la formation des futurs usagers de la route l'apprentissage de la conduite à tenir en cas d'accident de la route.

Cette proposition de loi, n° 21, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi tendant à interdire la vente de tabac et de cigarettes aux jeunes enfants et dans les distributeurs automatiques.

Cette proposition de loi, n° 22, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Bernard Perrut, une proposition de loi visant à assouplir les mesures de limitation du travail de nuit pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans sous contrat d'apprentissage dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Cette proposition de loi, n° 23, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Bernard Perrut, une proposition de loi permettant à certains travailleurs handicapés de bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de l'âge de cinquante ans.

Cette proposition de loi, n° 24, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 24 juin 1997, de M. Bernard Perrut, une proposition de loi rendant obligatoire un enseignement général relatif à l'éducation sanitaire et alimentaire.

Cette proposition de loi, n° 25, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 20 juin 1997, de M. Jacques Brunhes et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'industrie automobile.

Cette proposition de résolution, n° 14, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 25 juin 1997, à quinze heures, séance publique :

Election par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances (1) :

– des douze juges titulaires et des six juges suppléants de la Haute Cour de justice ;

– des six juges titulaires de la Cour de justice de la République et de leurs six suppléants ;

Questions au Gouvernement.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 24 juin 1997)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 25 juin 1997 a été ainsi fixé :

Mardi 24 juin 1997, l'après-midi, à *15 heures :*

Questions au Gouvernement.

Mercredi 25 juin 1997, l'après-midi, à *15 heures :*

Scrutins pour l'élection des juges de la Haute Cour de justice et de la Cour de justice de la République.

Questions au Gouvernement.

Organisation de la discussion du projet de loi de finances pour 1998

La conférence des présidents a arrêté les modalités de la discussion du projet de loi de finances pour 1998 qui aura lieu du mardi 14 octobre au mercredi 19 novembre 1997, conformément au calendrier ci-après.

La conférence a organisé sur quatre-vingt-cinq heures la discussion des fascicules budgétaires, soit vingt heures pour les commissions, quarante-sept heures pour les groupes et dix-huit heures pour les interventions d'ordre général du Gouvernement.

Les différentes discussions se dérouleront en deux phases, l'une consacrée aux interventions d'ordre général, l'autre aux questions des députés et réponses du Gouvernement.

La liste des différentes discussions sera établie par la commission des finances au début du mois de septembre.

Le Gouvernement, les commissions et les groupes devront faire connaître pour le 18 septembre 1997 la répartition de leur temps de parole entre ces discussions.

Temps de séance disponible pour la discussion du projet de loi de finances pour 1998

	MATIN	APRÈS-MIDI	TOTAL
Mardi 14 octobre 1997	–	5 h 15	5 h 15
Mercredi 15 octobre 1997	4 heures	5 h 15	9 h 15
Jeudi 16 octobre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Vendredi 17 octobre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Total (première partie)			35 h 30

(1) Les scrutins seront ouverts de 15 heures à 18 heures.

	MATIN	APRÈS-MIDI	TOTAL
Mardi 21 octobre 1997	–	4 h 15 (1)	4 h 15
Mercredi 22 octobre 1997	4 heures	5 h 15	9 h 15
Jeudi 23 octobre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Vendredi 24 octobre 1997	*4 heures*	*6 h 30* (2)	*10 h 30*
Lundi 27 octobre 1997	–	–	–
Mardi 28 octobre 1997	–	–	–
Mercredi 29 octobre 1997	–	(3)	–
Jeudi 30 octobre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Vendredi 31 octobre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Lundi 3 novembre 1997	3 heures	6 h 30	9 h 30
Mardi 4 novembre 1997	4 heures	4 h 15 (4)	8 h 15
Mercredi 5 novembre 1997	4 heures	5 h 15	9 h 15
Jeudi 6 novembre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Vendredi 7 novembre 1997	4 heures	0 heure	4 heures
Mercredi 12 novembre 1997	3 heures	5 h 15	8 h 15
Jeudi 13 novembre 1997	4 heures	6 h 30	10 h 30
Vendredi 14 novembre 1997	4 heures	0 heure	4 heures
Lundi 17 novembre 1997	3 heures	6 h 30	9 h 30
Mardi 18 novembre 1997	4 heures	5 h 15	9 h 15
Mercredi 19 novembre 1997	4 heures	5 h 15	9 h 15
Total (deuxième partie)			147 h 45

(1) Une heure sur la durée de cette séance serait retenue pour l'organisation d'un scrutin solennel sur l'ensemble de la première partie.

(2) Le vendredi 24 octobre 1997 n'est retenu qu'à titre indicatif ; il revient en effet à la conférence des présidents de déterminer quel vendredi sera consacré à la discussion du fascicule des DOM-TOM.

(3) Trois jours en début de semaine pourraient être consacrés à l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

(4) Une heure sur la durée de cette séance serait retenue pour l'organisation d'un scrutin solennel sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Communications du Conseil constitutionnel en application de l'article LO 181 du code électoral

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée	NUMÉRO de la requête
Ariège (1re)	M. Augustin Bonrepaux	97-2270
Bouches-du-Rhône (4e)	M. Guy Hermier	97-2272
Bouches-du-Rhône (16e)	M. Michel Vauzelle	97-2271
Pyrénées-Orientales (1re)	M. Jean Vila	97-2256
Mayotte	M. Henry Jean-Baptiste.	97-2218
Wallis-et-Futuna	M. Victor Brial.	97-2247
	Ensemble des opérations électorales.	97-2273

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Candidatures transmises à la présidence

Représentants titulaires

MM. Jacques Baumel.
Jean Briane.
Claude Evin.
Raymond Forni.
Guy Lengagne.
Martin Malvy.
Jean-François Mattéi.
Gilbert Mitterrand.
Henri Nallet.
Jean-Claude Sandrier.
Bernard Schreiner.
Jean Valleix.

Représentants suppléants

MM. Claude Birraux.
Paul Dhaille.
Mme Laurence Dumont.
MM. Charles Ehrmann.
François Fillon.
Maxime Gremetz.
Georges Lemoine.
Jean-Pierre Michel.
Jean-Claude Mignon.
Mme Yvette Roudy.
MM. Philippe Séguin.
Kofi Yamgnane.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 25 juin 1997.

Ces nouveaux représentants exerceront leur mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE POUR LES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES

Candidatures transmises à la présidence

MM. Serge Blisko, Bruno Bourg-Broc, Mmes Christine Boutin, Marie-Françoise Clergeau, MM. Jean-Jacques Denis, Jean-Michel Dubernard, Mmes Catherine Génisson, Bernadette Isaac-Sibille, Janine Jambu, MM. Jean-Pierre Kucheida, Lionnel Luca, Jean-Michel Marchand, Mme Véronique Neiertz, MM. Jean Proriol, Didier Quentin.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 25 juin 1997.

OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Candidatures transmises à la présidence

M. Christian Bataille ; suppléante : Mme Michèle Rivasi.
M. Claude Birraux ; suppléant : M. Christian Kert.
M. Yves Cochet ; suppléant : M. Noël Mamère.
Mme Jacqueline Fraysse, suppléant : M. Georges Hage.
M. Robert Galley ; suppléant : M. Christian Cabal.
M. Claude Gatignol ; suppléant : M. Jean-Claude Lenoir.
M. Jean-Yves Le Déaut ; suppléant : M. Alain Claeys.
M. Serge Poignant ; suppléant : M. Jean-Marie Demange.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 25 juin 1997.

CANDIDATURES À LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Juges titulaires
(12 sièges à pourvoir)

Candidatures présentées par MM. les présidents des groupes

M. Jean-Paul Bacquet ;
Mme Nicole Catala ;
MM. Bernard Cazeneuve ;
François Colcombet ;
Gérard Gouzes ;
Georges Hage ;
Henry Jean-Baptiste ;
Mme Christine Lazerges ;
MM. Jacques Limouzy ;
Patrick Ollier ;
José Rossi ;
Alain Tourret.

Juges suppléants
(6 sièges à pourvoir)

Candidatures présentées par MM. les présidents des groupes

MM. Christian Bergelin ;
Jean-Claude Decagny ;
Xavier Deniau ;
André Gerin ;
Jean Michel ;
André Vallini.

L'élection par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances aura lieu le mercredi 25 juin 1997 (de 15 heures à 18 heures).

CANDIDATURES À LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

(6 sièges de juges titulaires
et 6 sièges de juges suppléants à pourvoir)

Candidatures présentées par MM. les présidents des groupes

M. Jean-Paul Bacquet (titulaire) ; M. Alain Barrau (suppléant) ;

M. Bernard Cazeneuve (titulaire) ; Mme Laurence Dumont (suppléant) ;

M. François Colcombet (titulaire) ; M. Alain Vidalies (suppléant) ;

M. Xavier Deniau (titulaire) ; M. Christian Cabal (suppléant) ;

M. Philippe Houillon (titulaire) ; M. Charles de Courson (suppléant) ;

M. Patrick Ollier (titulaire) ; M. Thierry Lazaro (suppléant).

L'élection par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances aura lieu le mercredi 25 juin 1997 (de 15 heures à 18 heures).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 19 juin 1997

N° E 876. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3066/95 établissant certaines concessions sous forme de contingents tarifaires communautaires pour certains produits agricoles et prévoyant une adaptation autonome et transitoire de certaines concessions agricoles prévues par les accords européens afin de tenir compte de l'accord sur l'agriculture conclu

dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay et abrogeant le règlement (CEE) nº 1988/93.

Nº E 877. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'accords bilatéraux entre la Communauté européenne et la République socialiste du Vietnam sur le commerce de produits textiles (SEC [97] 860 FINAL).

Nº E 878. – Avant-projet de budget général des Communautés européennes pour 1998 :

Volume 0. – Introduction générale (COM [97] 28 F).

Communication du 20 juin 1997

Nº E 879. – Proposition de règlement (CE) du Conseil concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres modifiant l'accord de coopération en matière de pêches maritimes entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie (COM [97] 263 FINAL).